

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL SYNDICAL

- SEANCE DU 06.02.2023

Syndicat Intercommunal Scolaire de la Seille

Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de conseillers titulaires présents : 8
Nombre de conseillers suppléants présents : 1
Nombre de Procurations : 1
Nombre de conseillers votants : 9

La convocation adressée le 30.01.2023 avec comme ordre du jour :

- Tarifications services périscolaires
- Subvention octroyée pour les sorties scolaires 2023
- Montant alloué pour l'achat des fournitures scolaires 2023
- Fixation du montant de la participation financière des communes aux frais de scolarité des enfants résidants en dehors du périmètre du SIS de la Seille (enfants du centre REALISE)

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 13.02.2023 et transmis au contrôle de légalité le 14.02.2023.

Le Président,
Jean-Claude CRESPIY



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SEILLE
10, rue de la Seille
54110 - NANCY Cedex 03

L'an deux mille vingt-trois, le six février, le Conseil Syndical de la Seille s'est réuni à 20 heures 30, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude CRESPIY, Président.

Etaient présents :

Anthony LEMOINE, Fabrice GRANDFERRY, Dominique NIKELE, Delphine LORETTE, Bénédicte HUMBERT, Ludovic SCHWARTZ, David HAAS, Julian PLEUT (suppléant)

Absents :

Séverine BAIN, Rémy WEIL, Aurélie LOUIS.

Absents excusés :

Bernard MASSOURIDES,

Procurations :

Mr Bernard MASSOURIDES donne procuration à Mr Dominique NIKELE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr Dominique NIKELE a été désigné pour assurer cette fonction.

2023-01 – NOUVELLE TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

Mr CRESPIY Jean-Claude informe les membres du Conseil Syndical que les différents tarifs n'ont pas été augmenté depuis le 1er septembre 2021.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Syndical a décidé à l'unanimité :

- D'augmenter à compter du 1^{er} mars 2023, les tarifs des services périscolaires comme suit :

GARDERIE PERISCOLAIRE

Quotient familial	Matin	Soir de 15h45 à 17h	Soir de 17h à 18h	Soir de 18h à 19h	Gouters
0 à 850	1.70€	1.70€	1.70€	1.70€	0.65€
851 et plus	1.80€	1.80€	1.80€	1.80€	0.65€

CANTINE

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/02/2023 à 13h26
Référence de l'AR : 054-255400434-20230206-202301-DE
Affiché le 13/02/2023 ; Certifié exécutoire le 14/02/2023

Quotient familial	Midi de 12h à 13h35
0 à 850	6.30€
851 et plus	6.30€

MERCREDI RECREATIF

Quotient familial	Midi	Midi + après midi
0 à 850	2.50€	6.50€
851 et plus	2.50€	7.00€

NAP

Quotient familial	Activité + heure de garde
0 à 850	3.00€
851 et plus	3.00€

A JEANDELAINCOURT, les jours mois et an susdits
Le Président,
Jean Claude CRESPIY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA SEULLE
Mairie de Lorraine
54119 JEANDELAINCOURT

